L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS.

Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 27 DECEMBRE.

Nouvelles du Nord

DE QUATRE JOURS PLUS RECENTES

Nouvelles de Sherman et de Foster — Prise du fort McAllister avec 24 canons près de Savannah — Victoire de Thomas — Capture de prisonniers — Conscription de 300,000 hommes — Statues de fer.

(Dépêches au *Times*.)

Morganza, 25 décembre.

Le steamer Olive Branch a passé à 7 heures [illegible], avec des avis de Caire du 21.

New York, 20 décembre — Les opérations du [illegible] Foster sur le chemin de fer de Charleston et Savannah sont détaillées dans la correspondance du *Herald*.

Le 9 courant, toute l'armée s'avança à 200 [illegible] de la route pour couvrir les opérations [illegible] fort détachement de travailleurs, du 55e Massachusetts, envoyé pour couper une forêt de [illegible] à ouvrir un passage au feu de l'artillerie. [illegible] forte escarmouche eut lieu bientôt et un [illegible] annonça que le 55me avait accompli sa [illegible], et nos forces se retirèrent. Les rebel[illegible] se méprenant sur ce mouvement sortirent de [illegible] retranchements, mais ils payèrent cher [illegible] témérité et ils durent retraiter sous un feu [illegible].

Nos troupes s'arrêtèrent bientôt en escarmouche en vue du chemin de fer. Notre artillerie commande le chemin grâce aux percées [illegible] par nos hommes. Parmi les pièces en [illegible], il y a quelques canons de 30.

[illegible] correspondant du *Herald*, parlant de la [illegible] du fort McAllister dit qu'à 4 heures et [illegible] du matin le 14, le général Hazen a placé [illegible] en position avec une autre division [illegible] corps pour l'appuyer. Au signal convenu [illegible] division entra dans l'abattis et entoura [illegible] retranchements, descendit dans les fossés, escalada le parapet haut de 18 pieds et [illegible] dans le fort sous un feu meurtrier.

Une partie de la garnison, surprise par cette [illegible] de nos vétérans, se rendit, mais les autres restèrent fermes à leurs canons et se firent [illegible] sur la place. Trois minutes après que nos [illegible] eurent franchi le parapet, leurs hourrahs annoncèrent que le fort était pris. Nous [illegible] fait 200 prisonniers, pris 21 gros canons, des munitions, des vivres, outre un port ouvert [illegible] lequel général Sherman peut recevoir ses approvisionnements.

New York, 20 décembre — En vue du retrait [illegible] des emprunts portant intérêt en or, les [illegible] aux 10-40, depuis deux jours, ont [illegible] 10 millions de dollars.

M. Dayton, ministre des Etats-Unis, est mort à Paris le 2 courant, d'une attaque d'apoplexie.

L'or est plus bas; il a ouvert à 221, a baissé à [illegible], monté à 215 3/4 et fermé à 217 5/8.

St. Louis, 20 décembre — Les dommages causés aux steamers par les glaçons sont évalués à [illegible], assurance $30,000.

New York, 20 décembre — Le correspondant [illegible] *Herald* lui écrit du fort McAllister par Hilton Head, le 14, que Sherman est arrivé devant Savannah, après avoir fait 300 milles, sans [illegible] pendant tout le trajet, ayant eu de bonnes [illegible] stances.

Il avait devant lui un troupeau de 1200 bêtes à cornes, bien qu'il ne fut parti d'Atlanta qu'avec 200 seulement.

Il a aussi amené 700 nègres robustes et tant de chevaux, de mulets et de wagons qu'il en [illegible] embarrassé.

Son armée, pendant une portion considérable de sa marche, couvrait un espace de 60 milles, [illegible] y avait quelquefois une distance de 40 milles entre l'aile droite et l'aile gauche, mais les communications étaient toujours conservées de [illegible] à l'autre.

Sa perte totale en hommes, depuis sa sortie d'Atlanta jusqu'à son arrivée devant Savannah [illegible] de 1500 seulement, en comptant les malades, les blessés, les prisonniers et tous les manquants. La marche moyenne était de 12 milles par jour. Quand la ville de Savannah fut investie par Sherman, elle n'était pas préparée à se défendre et l'on ne croyait pas qu'elle pût tenir plus de quatre jours.

Le général Slocum tient toutes les approches du côté nord de la ville, y compris les chemins de fer en dehors des barrières, et l'armée du général Howard est en rapport avec son aile droite, et est arrivée sur la rivière Ogeechee, devant le fort McAllister.

Un correspondant du *Commercial* lui écrit de Washington qu'il est question de Blair et de [illegible] pour remplacer la vacance occasionnée par la mort de M. Dayton.

Nashville, 19 décembre — Thomas poursuit [illegible] vers le Duck River. Nous avons [illegible] toute l'artillerie de Hood. Toutes les [illegible] sont hautes et les ponts devant Hood [illegible] détruits.

Nous avons capturé 9,000 prisonniers, y compris [illegible] blessés à Franklin et quatre [illegible].

Il avait 65 canons, nous en avons pris [illegible] à peu près le même nombre de [illegible] de blessés que nous.

Forrest a essayé une autre attaque contre Murfreesboro le 15, et a été défait par Rousseau. M. [illegible] Stoneman a battu Breckinridge dans [illegible] Tennessee, près de la ligne de Virginie, [illegible] blessant et faisant un grand nombre de prisonniers, et prenant aussi la plus grande partie de son artillerie. Le général M. Cook est à [illegible] de Lyon, dans le Kentucky et ce der[illegible] peut échapper. Murfreesboro et Stevenson, Chattanooga et Knoxville sont en sûreté.

Washington City, 19 décembre — Le supplément du *Times*, du 19 décembre dit que le général rebelle Johnston rapporte que leur perte à la bataille de Franklin a été de 5000, pendant que la nôtre est de 1900.

Washington City, 19 décembre — Un appel a été fait pour une levée de 300,000 hommes pour combler les déficits occasionnés par les [illegible] sur le dernier appel ont été ordonnés par le président et signés de E. M. Stanton, secrétaire de la guerre.

New York, 20 déc — Coton, 120 à 121.

[*Dépêches à l'Era.*]

Nous avons reçu les plus glorieuses nouvelles de [illegible]. Le 15 il est sorti de ses retranchements et a attaqué Hood dans les siens, et après une [illegible] acharné a mis l'armée rebelle dans une déroute totale faisant un grand nombre de prisonniers et prenant beaucoup de canons.

La gauche de Hood a été rejetée sur le centre. Nos troupes ont dormi sur leurs armes dans la nuit du 15 et dans la matinée du 16 Thomas a [illegible] attaqué l'ennemi. Pendant la nuit, Hood avait réuni ses forces et s'était décidé à faire une nouvelle résistance dans ses retranchements.

Après des efforts obstinés, les rebelles ont été [illegible] désastreusement battus. Leur perte dans les deux jours de combat est estimée à 15,000 hommes, y compris 9000 prisonniers, et nous leur avons pris 61 pièces de canon. Nos troupes se sont couvertes glorieusement conduites, ri[illegible] pour l'audace avec les troupes blanches.

Notre perte est portée à 3500 tués et blessés. Le général Thomas est à la poursuite des Rebelles en fuite.

Nombre de généraux rebelles, brigadiers et majors généraux, ont été pris, mais on ne peut encore en avoir une liste authentique.

Nashville, 20 décembre — Des officiers de l'état major du général Rousseau arrivent du quartier général.

Le général Thomas est arrivé hier soir.

Nos forces étaient alors à Springfield, près de Columbia.

L'armée de Hood, ou ce qu'il en reste, était à Duck River, qu'il traversait aussi vite que possible.

On rapporte que le général Wood est sur les derrières de Hood, et l'on croit que l'armée de ce dernier sera entièrement anéantie.

Hier matin, le général Hatch a capturé trois canons aux troupes rebelles qui sont à Spring Hill.

Nous avons pris à l'artillerie de Hood 61 pièces de canon en tout. La perte de Forrest dans son attaque sur Murfreesboro, jeudi et vendredi dernier, a été de 1,300 tués et blessés, qui sont tombés entre nos mains. L'armée rebelle, d'après tous les rapports reçus est démoralisée et incapable de résistance, n'ayant presque plus d'artillerie.

Le télégraphe opère jusqu'à Spring Hill. Les trains iront jusqu'à Franklin, dans la matinée. Nous avons ici environ 3,000 Blessés dans les batailles de jeudi et vendredi. La rivière monte rapidement avec 15 pieds d'eau sur les bas fonds.

New York, 19 décembre — Une lettre de l'amiral Dahlgren a été reçue par le secrétaire Welles, le 17, disant qu'il était le 14, en présence du général Sherman, qui était venu au tournant Warren Sound, avec le général Foster, pour rencontrer Dahlgren. L'amiral était fort occupé à faire construire un pont sur la rivière Savannah pour attaquer par eau la ville de ce nom, et il était sur le point de se rendre à Ossabaw dans l'espoir de communiquer avec Sherman quand ce général, ainsi que le dit l'amiral, a passé en haut du fort McAllister et est revenu à bord du navire amiral.

New York, 20 décembre — Le Richmond *Dispatch* du 17 dit qu'on a reçu hier la nouvelle officielle que l'ennemi a capturé mercredi le fort McAllister par un assaut. Ce fort est sur la rivière Ogeeche à 15 milles au sud-ouest de Savannah, à l'endroit où le chemin de fer de Savannah, d'Albany et du Golfe traverse la rivière et à 6 milles du détroit d'Ossabaw. La capture de cette position met Sherman en communication avec la flotte yankee.

Nouvelles du Sud

Jusqu'au 23 décembre.

Le *Picayune* a reçu un journal de Mobile du 22 décembre au soir. Ce journal ne fait aucune mention des combats qui ont eu lieu près Savannah ni de la prise du fort McAllister. Dans un article sur la situation devant Savannah le *News* dit que le bruit de la prise de fort McAllister n'est pas confirmé. Voici maintenant les nouvelles du Tennessee que cette feuille contient. Elles ne mentionnent nullement la grande bataille du 15, dans laquelle Hood aurait été battu.

L'évacuation de Chattanooga.

Des voyageurs arrivés du Tennessee rapportent que Chattanooga a été certainement évacué par l'ennemi et que le pont sur la rivière a été détruit. On pense que Hood se portera sur Bowling Green, Kentucky.

On lit dans le Meridian *Clarion* :

Le général Bates s'est porté, il y a quelques semaines, contre Murfreesboro et a brûlé trois redoutes. Forrest a pris Lavergne, une redoute, 2 canons, 100 prisonniers, des munitions, des armes et 20 wagons avec leurs attelages. On a envoyé à Forrest des renforts d'infanterie pour capturer Murfreesboro.

On lit dans le Selma *Rebel* du 19 :

Des passagers arrivés hier soir par le train de Meridian rapportent que suivant les derniers avis de l'armée du Tennessee, le général Bates avait entouré la ville de Murfreesboro, et coupé par 5000 fédéraux, et que ces derniers étaient complètement coupés du reste de l'armée fédérale. On pensait que la garnison serait forcée de se rendre.

Une grande panique règne parmi les habitants du voisinage de Nashville, ils se réfugient dans cette ville et disent que Hood ramasse tous les chevaux, les mulets, les bestiaux et les porcs qu'il peut trouver et qu'il les envoie au Sud.

Parlementaire.

Un bateau parlementaire devait partir le 23 à midi de Mobile pour la flotte fédérale. Le *News* ne dit rien de l'état des choses dans la ville.

LA DESTINATION DE SHERMAN.

Nous reproduisons ce qui suit de la *Tribune* de Chicago, en faisant observer que le *Journal* d'Indianapolis n'en est probablement pas plus que les autres.

L'*Indianapolis Journal* dit : il n'y a plus d'inconvénient à annoncer que la destination finale de Sherman est Charleston. Il tournera sans doute à Hilton Head et fera de cette place sa base d'approvisionnements. Tous les mouvements vers Savannah ne sont que des feintes, aucune partie considérable de son armée n'ira dans la direction de cette place, et nous nous attendons à chaque instant à apprendre son arrivée à Hilton Head.

Opérations Militaires.

Campagne du Tennessee — Campagne de Georgie.

Politique de bulletins et fausses spéculations.

(*Richmond Whig du 8 décembre.*)

Une des conséquences de l'abandon d'Atlanta par Sherman et de son mouvement à travers la Georgie, a été d'ouvrir entièrement le Tennessee aux opérations du général Hood. Il est clair que les yankees y ont déjà prouvé un désastre d'une proportion peu ordinaire, à en juger par leurs propres rapports. Au commencement de cette guerre Halleck conseilla à Lincoln, comme une affaire de bonne politique, de réclamer la victoire dans chaque bataille, quand même il y aurait défaite. Le caractère sans principe de l'homme se fait suffisamment connaître par ce conseil qui, implicitement suivi et invariablement pratiqué sans contrôle, emporte avec lui le courant de l'histoire à sa source même. Tout infame qu'il fut, néanmoins, il était parfaitement adapté au goût raffiné des yankees et il a été suivi avec constance et persistance.

Il y a des cas, cependant, où les faits parlent si fortement qu'ils dominent même le Pandémonium des paroles, et nous en avons un exemple éclatant. Après " cette glorieuse victoire " gagnée en trois quarts d'heure sur toute l'armée de Hood, avec le massacre de 6000 hommes, la capture de 1000 rebelles, et le triomphante prise de 30 drapeaux, l'armée victorieuse a retraité pendant la nuit, serrée de près par l'ennemi vaincu, laissant ses morts et ses blessés après elle, et se trouvant le matin à 10 milles en arrière, en ligne de bataille, attendant à chaque instant une attaque de cet ennemi qui poursuit si vivement.

Si c'était là une victoire, c'est la plus étrange qu'on ait jamais connue. Elle ressemble tellement à une défaite qu'il faudrait beaucoup d'imagination pour la faire ressembler à autre chose. Quoiqu'il en soit, Hood a tous les avantages de l'opération, en sorte qu'il est très peu intéressant de savoir comment les Yankees voudront l'appeler. Hood les a refoulés de Franklin à Nashville. Tout le pays intermédiaire est à lui et il peut librement y faire manœuvrer ses hommes.

Nous remarquons que le grand tacticien du *Times*, découragé peut-être par le mépris avec lequel tous ses plans de campagne ont été traités par les généraux yankees, semble entièrement de faire de la stratégie à propos de Hood, et naturellement, défavorable à ce général. Ce tacticien du *Times* est certain que Hood n'attaquera ni Nashville ni Murfreesboro. Ces deux places sont trop fortes pour lui. Il sera lui-même du côté du sud, coupera le chemin de fer de Chattanooga, brûlera les ponts sur le Tennessee, fera des incursions dans cette partie de l'Etat, abandonnera sa base à Florence et s'acheminera, c'est pour gagner Knoxville. Là il pourra faire vivre ses hommes, se réunir à Breckinridge et avoir une nouvelle base en Virginie, etc.

[illegible] désastre causé aux rebelles (De quel désastre veut-il parler?) sera réparé en partie, et que les communications de Hood et Lee seront rétablies, etc. Mais alors il y aura un grand danger dans ce mouvement. Hood n'aura pas le temps de prendre la ligne de forteresses entre Nashville et Chattanooga, et il ne laissera sur ses derrières. Le fait cependant et avant tout l'armée d'élite, l'armée du général Thomas, déjà victorieuse. Ayant ainsi bâti un dilemme pour Hood, il le fait exprimant l'opinion qu'il partira pour l'Est Tennessee. Le tacticien du *Times* fut [illegible] une campagne en faveur de ce projet [illegible] Qu'arriverait-il si Hood taillait en pièces des milliers et les milliers de ceux-ci [illegible] sont représentés par le secrétaire [illegible] brûlant de se joindre à leurs compatriotes dans le Tennessee?

Qu'arriverait-il si il battait Thomas une seconde fois, comme il l'a déjà fait, s'il prenait Nashville pendant que Breckinridge s'emparerait de l'Est-Tennessee, et s'il chassait l'ennemi de Murfreesboro? Que dirait le tacticien, si les forces combinées des deux généraux traversaient dans le Kentucky pour élever le peuple à la liberté et cet Etat à se lever au nom de Dieu et de la liberté, et à porter enfin un coup, un seul coup, en l'honneur de la campagne. Que serait-il si au commencement de la campagne prochaine le Tennessee et le Kentucky étaient enlevés aux yankees et les communications de la Confédération rétablies partout de ce côté du Mississippi.

Quant à Sherman, nous pouvons conclure avec certitude que ces mouvements n'auront pas le moindre succès sur la coudoite de la guerre dans le Tennessee. Qu'il veuille revenir, s'il peut atteindre la côte, cela n'est pas improbable. Qu'il ait intention de réunir ses forces à celles de Grant, ou qu'il ait en cette intention quand il est entré en Georgie, c'est ce que nous ne croyons pas. Si tel eut été son dessein, comme un de nos confrères le remarque très sensément, il serait allé directement par chemin de fer ou par bateaux à vapeur, à Annapolis dans le Maryland, où il aurait pu transporter toute son armée, quand même elle eut été de 55,000 hommes en une semaine d'Atlanta.

Si tel eut été son grand objet, il n'eût jamais préféré la route périlleuse de la Georgie, pour gagner Richmond, sur une mer orageuse dans le voisinage d'une côte difficile, et dans le cœur de l'hiver, au voyage tout sûr par voie ferrée jusqu'à Annapolis. Le New York *Herald* explique suffisamment bien son objet quand il dit qu'avant longtemps sa position en Georgie forcera le général Lee à quitter sa position devant Richmond et Petersburg. C'était pour détruire les communications entre Lee et la Georgie, par la destruction des rails et la capture d'Augusta et de Macon, c'était pour délivrer les prisonniers supposés être en Georgie, et pour en faire d'autres, c'était pour détruire toutes les provisions du pays et emmener tous les chevaux que cette expédition a été faite. Grâce à Dieu, Sherman n'a réussi dans aucune de ses vues.

Sa puissance est grande encore; mais quand même il arriverait à bon port sur le littoral, sa campagne aura été pour nous un événement heureux. Elle nous aura rendu tout le pays entre Atlanta et Chattanooga. Elle aura permis à Hood d'entrer dans le Tennessee, où il a la chance probable de regagner tout l'Etat. Elle nous aura donné une chance de gagner le Kentucky; et quand Sherman aura à reprendre ses opérations, il faudra qu'il parte de Chattanooga, nous abandonnant tout le pays pour lequel il aura combattu tout l'été.

UNE ANECDOTE SUR M. LINCOLN

Nous lisons dans une correspondance de Washington au Cincinnati *Commercial* :

Il m'est impossible de ne pas raconter à vos lecteurs la petite anecdote suivante au sujet de M. Lincoln. J'ai rencontré, il y a quelques jours, un monsieur qui arrivait de l'ouest et qui venait de voir M. Lincoln pour la première fois depuis près de cinq ans. " La dernière fois que je l'ai vu, me dit-il, c'était à Chicago, au printemps de 1860. Je l'ai rencontré au moment où il sortait d'une cour, accompagné de son fils alors âgé de 12 ans. Il avait une lettre à la main, et en me donnant une poignée de main il se mit à rire et me dit : " je viens de recevoir une lettre de ma femme; elle est adressée à mon petit garçon, et la bourgeoise lui dit de veiller sur moi maintenant que je suis dans un pays civilisé, et de me faire mettre une chemise blanche tous les jours." Je n'ai jamais vu Mr Lincoln de meilleure humeur que ce jour-là, il avait l'air vingt ans plus jeune et paraît cinquante pour cent de plus que maintenant."

Bateaux de la Compagnie de Paquebots de la Malle de la Nelle Orléans.

BEN FRANKLIN, Capitaine H. Conant. — MITTIE STEPHENS STAR, cap. W. R. Greathouse.

Les susdits bateaux ont formé une ligne régulière pour le commerce de la Côte et liront dorénavant à Baton Rouge et tous les ports intermédiaires [illegible].

Le BEN FRANKLIN, de la N. O. Les jeudis, à 5 h. P. M. — Le MITTIE STEPHENS, de la N. O. Les mardis, Les vendredis, à 5 h. P. M.

Le BEN FRANKLIN, De Baton Rouge. Les mardis, Les vendredis, à 5 h. P. M. — Le MITTIE STEPHENS, De Baton Rouge. Les mercredis, Les samedis, à 5 h. P. M.

Le STAR de la N. O. Les mercredis, Les samedis, à 5 h. P. M. — Le STAR, de Bat. Rouge. Les jeudis, Les dimanches, à 5 h. P. M.

Les propriétaires de cette ligne s'engagent à montrer la plus grande libéralité de manière à satisfaire, sous tous les rapports, les planteurs, les négociants et tous ceux qui voyageront sur leurs bateaux au leur confieront du fret. LES EXPEDITEURS PAR CES BATEAUX PEUVENT SE FAIRE ASSURER A PLUS BAS PRIX QUE SUR LES AUTRES BATEAUX. Pour le [illegible], s'adresser à LOUIS C. D'HOMERGUE, Surintendant général au Bureau de la Compagnie d'Assurance Manhattan à Phénix, au coin des rues Camp et Commune, ou à JOHN L. TITUS, Agent général pour le fret, Au coin des rues Bienville et Vieille Levée, au premier.

Jours de départ, tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à 10 heures du matin — Pour le Fort Jackson, la Station de la Quarantaine, la Pointe à la Hache, et tous les points intermédiaires [illegible] ARIZONA, capitaine [illegible]. A. KRITON, [illegible] Front, No 7.

Jours de départ, les MARDI et SAMEDI, à 8 heures du matin — Paquebot régulier de la Côte et de Bayou Lafourche. [illegible] P. GALLAHER, rue Poydras No 41, ou à JOHN L. TITUS, Au coin des rues Vieille Levée et Bienville.

Paquebot régulier du MARDI pour VICKSBURG, NATCHEZ, et tous les points intermédiaires, le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, [illegible]. JOHN A. STEVENSON, Agt, rue Front, No 2.

Paquebot régulier du mercredi — POUR VICKSBURG, NATCHEZ et tous les ports intermédiaires, le beau bateau à vapeur JOSEPH PIERCE, capitaine P. D. Pratt, [illegible]. JOHN A. STEVENSON, agent, rue Front, No 2.

[illegible] MANCHES et MERCREDIS [illegible] W. CRAWFORD, capitaine [illegible]. JOHN L. TITUS, agent.

POUR THIBODAUXVILLE — [illegible] LAFOURCHE, capitaine [illegible] SAMEDIS, à 5 heures du soir.

POUR MATAMOROS — La belle goëlette anglaise JANE DOOGAN, [illegible]. F. CLAVEL, 77 rue des Magasins.

POUR MATAMOROS — [illegible] INVINCIBLE, [illegible]. F. CLAVEL, 77 rue des Magasins.

POUR MATAMOROS — La belle goëlette anglaise MARY MOULIS [illegible]. F. CLAVEL, 77 rue des Magasins.

POUR MATAMOROS — [illegible]. F. CLAVEL, 77 rue des Magasins.

POUR MATAMOROS — La goëlette de première classe SARAH JANE [illegible]. F. SANGUINETTI, [illegible] Vieille Levée.

POUR MATAMOROS — La goëlette anglaise [illegible]. J. H. PAIN, [illegible].

POUR MATAMOROS — De Bagdad — La goëlette anglaise ALERT [illegible]. N. A. LLAMBIAS, Rue de la Vieille Levée, No 115.

POUR MATAMOROS — PASSAGE SEULEMENT — [illegible] SAN [illegible]. FERNANDEZ & Co.

POUR MATAMOROS — [illegible]. CASANEGRA & Co.

POUR MATAMOROS — [illegible] RIVAS, [illegible]. E. TROISEROS, No. 2, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

POUR MATAMOROS — La brick goëlette anglaise W. M. DOOGAN, [illegible]. W. R. BUDDENDORFF, No. 12 rue Carondelet.

POUR MATAMOROS — Le brick, [illegible] ALICE [illegible]. L. JOUBLANC, 22 Passage de la Bourse au 1er.

POUR MATAMOROS — Le beau navire anglais QUANTANAMO, [illegible]. OSCAR BERCIER & Co, 17, rue St Louis.

POUR MATAMOROS — La goëlette anglaise FANCY, capitaine Heider, [illegible]. L. JOUBLANC, 22 Passage de la Bourse au premier.

POUR MATAMOROS — La goëlette anglaise ANNITA ANNA, capitaine Baker, [illegible]. J. KELLY, 10 rue Gravier ou à F. BELING, 28 et 30 Tchoupitoulas.

POUR MATAMOROS — Ligne régulière — La goëlette anglaise, de 1re classe, AUELI[illegible], cap. Campbell, [illegible]. CORNIBE & LEBLANC, 265, rue Vieille Levée, entre Ursulines et St. Philippe.

POUR MATAMOROS — La goëlette fine voilière et de 1re classe ENVOY, capitaine Pearl, [illegible]. L. JOUBLANC, ou à CORNIBE & LEBLANC, 265 Vieille Levée, près Ursulines.

A VENDRE A L'AMIABLE. Le bateau à vapeur INDEPENDENCE, bien connu comme faisant les voyages entre la Nouvelle Orléans et Thibodeaux. Pour les conditions, s'adresser à G. E. MEDINA, au bureau de M. Judson, à l'encoignure des rues du Camp et du Canal, ou au capitaine à bord, au pied de la rue de la Douane, ou à J. W. REEVE, No 4 rue Tchoupitoulas.

PIERRE CASANAVE, *Entrepreneur de pompes funèbres,* Le soussigné fait savoir à ses clients, à ses amis et au public en général, que l'écurie, encoignure St. Louis et Bourbon, dont l'entrée est par la rue St. Louis, sera fermée à partir du 15 de ce mois, et transportée rue Toulouse, entre Dauphine et Bourgogne, No 12, anciennement connue sous le nom de Van Rooten. Par conséquent, ceux qui auront besoin de lui, soit pour louage de chevaux, voitures, buggy, etc., etc.; ou pour ordonner des enterrements, peuvent s'adresser : — A l'encoignure Bourbon, No 88, ou à la rue Toulouse, ou bien à l'ancien établissement du soussigné, rue Marais, entre Bienville et Douane, No 39. Il profite de cette occasion pour rappeler à ceux qui voudront l'honorer de leur confiance, que c'est toujours avec la plus grande ponctualité que les ordres seront exécutés, et à des prix les plus modérés. PIERRE CASANAVE, Propriétaire.

La société connue sous la raison de F. CLAVEL & Co., se composant de F. Clavel & S. Laplace est dissoute à partir de ce jour, par limitation de l'acte de société. La liquidation sera faite par les associés et toute quittance pour être valable devra être signée par les deux associés. Nile Orléans, 7 décembre 1864. F. CLAVEL, S. LAPLACE.

Queyrouse, Tertrou & Co, *Négociants en gros de Marchandises Sèches, Comestibles, Liqueurs, etc. — Commercial street, entre Liberty et Coton,* MATAMOROS. LEON QUEYROUSE, ALFRED CORMU, ALPHONSE TERTROU, F. J. SPEAR.

JUSTIN, XIMENES & Co, Marchands Commissionnaires, A BAGDAD (MEXIQUE.)

Tabac en feuilles. J'AI en magasin un très beau stock de tabac en feuille du Connecticut, de New York et de l'Ohio, convenables pour tous les fabricants de cigares. Les acheteurs sont invités à venir l'examiner; je l'offre à des prix réduits. C. ISAAC. Au coin des rues Commune et Magasins.

JOHN H. KEEP, MARCHAND DE *Métaux, Articles d'artisans, Balanceries.* Rue du Canal, Nos 22, 24, 26 et 28, Au coin de la rue Fulton.

BOLS D'ARMÉNIE Dr CH. ALBERT. Trente ans de succès prouvent la supériorité des BOLS D'ARMÉNIE à l'Dr CH. ALBERT, [illegible]. L. CASTEL, pharmacien.

Approuvée par l'Académie impériale de Médecine. 23 ANS DE SUCCES. COPAHINE-MEGE. Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens. — Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres. PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par G. JOZEAU, pharm., 225, boulevart Magenta, Paris. Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique. Dépôts à la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale; chez M. Ducasson, droguiste et dans les principales pharmacies des Etats-Unis.

ERGOTINE. DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN. Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris. [illegible]. Dépôt: PHARMACIE LABELONYE & Cie, 19, rue Bourbon Villeneuve, Paris — A la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

DRAGÉES DE CUBÈBINE AU COPAHU DE LABÉLONYE. [illegible].

INJECTION BROU. HYGIENIQUE INFAILLIBLE et PRÉSERVATRICE La seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A Paris chez l'inventeur BROU, rue Lafayette 24, et Boulevard Magenta 112.

CHANGEMENT DE DOMICILE. CHARLOTTE LEVY a l'honneur d'annoncer aux dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient de demeurer au No 439, rue du Canal, entre Carondelet et St-Charles. Venant d'arriver de Paris elle est prête à recevoir les plus importantes commandes en tout genre. A LOUER. Le second étage du No 139 rue du Canal. S'adresser au premier.

Madame Maria Voisin a l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne que son magasin de MODES ET NOUVEAUTÉS est transféré du No 4 au No 34 de la rue de Chartres, au coin de la rue de la Douane.

Les dames de la ville sont respectueusement invitées à venir examiner Le nouveau magasin de marchandises à bon marché. [illegible]. Tout ce que je puis dire de moi, c'est que vous verrez en vous-même. M. REIMAN.

LOUISIANA ACADEMY. Institution dirigée par M. A. Fercier. PENSIONNAT ET EXTERNAT. Pour les jeunes gens, Rue Hôpital, No 13, entre Dauphine et Bourgogne.

Institution A. Darrot, POUR LES DEUX SEXES — 118 Rue Royale, Entre St Pierre et Toulouse, 118. Chaque département a son entrée et ses classes particulières. Pour les conditions, s'adresser à l'institution.

INSTITUTION LOCQUET. PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES. RUE DU CAMP, Nos 199 et 201, entre Julia et St Joseph.

Institut St-Charles. Dirigé par Mme C. MAUR. Pensionnat et Externat pour les Demoiselles, en face de l'Opéra.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme DARON, 173,......RUE DAUPHINE......173.

AVIS. Le soussigné ayant définitivement [illegible]. JOSEPH BAUGERE, 51 rue de la Douane.

Bois! Bois!! BOIS DE CHOIX A VENDRE. DEUX CENTS cordes de pin et frêne, [illegible] S'adresser au No 221 rue Royale, de 8 h. à 9 h. A. M. et de 4 à 5 h. P. M.

Poêles, Poêles. POELES ainsi que les meilleurs qui se trouvent sur le marché. BATTERIE DE CUISINE, ARTICLES EN FER-BLANC, [illegible]. J. H. KEEP, au coin des rues Canal et Fulton.

Habillements pour hommes et enfants. LEON GODCHAUX, 81...... Rue du Canal...... 81, Et 215 et 217, VIEILLE LEVÉE, en face du Marché Français. PRÉVIENT le public qu'il trouvera dans ses magasins un immense assortiment de VÊTEMENTS D'HIVER de toutes qualités, [illegible]. PRIX REDUITS.

Restaurant St-Louis. Tenu par HENRI BARTHE, Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants. Salons pour noces et repas de famille.

Restaurant Pino. CE RESTAURANT ET SALON D'HUITRES est situé au No. 23 St Charles 23. A. PINO, le propriétaire, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que son établissement sera de première classe et qu'il apportera tous ses soins à contenter ceux qui voudront bien le patronner.

Avances en argent. Des avances libérales en argent sont faites sur marchandises approuvées, consignées à nos amis, MM. SPOFFORD, TILESTON & CO, à New York. WILLIAM J. REID, Carondelet No 42.

Boutique de Bottier à vendre. M. MINARD, bottier, rue Royale, No 16, ancien édifice du Bureau de Poste, voulant se retirer des affaires, offre à vendre sa boutique [illegible].

Système Parisien. VICTOR DUBOIS. SALON pour la COUPE DES CHEVEUX et la barbe. Aussi, salon spécial pour la TEINTURE des cheveux et de la barbe. 38 ...... Rue Royale ...... 38.

AVIS. La société qui existait sous la raison MIZZI & BERTOLI étant dissoute, [illegible]. JOSEPH MIZZI. Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1864.

AVIS AUX MEDECINS. Sirop du Dr FORGET. Il guérit Rhumes, Toux, Coqueluches, Irritations nerveuses des bronches et toutes les maladies de poitrine. [illegible] une cuillerée à café suffit. CHABLE, Paris, rue Vivienne 36, et les principales Pharmacies.

VESICATOIRES D'ALBESPEYRES. [illegible]. Tous ces produits D'ALBESPEYRES et RAQUIN [illegible].

CAPSULES RAQUIN. AU COPAHU PUR, supérieures à toutes [illegible].

LA GRANDE CLAIRVOYANTE Madame LA BLANCHE, CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante [illegible].

PLUS DE DISTANCE. DIVINATION / PRÉDICTION PAR MADAME ADAH, [illegible].

SIGN OF THE BRONZE PEN. FRANCIS BOUVAIN THE BRONZE PEN BOURBON-ST. A LA PLUME DE BRONZE. PAPETERIE ET IMPRIMERIE. Papiers et Articles de Bureaux, en tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, à des prix qui défient [illegible]. REGISTRES DE COMMERCE TOUT FORMAT ET EN TOUS GENRES, RELIURE, REGLURE. Commission et importation directe, FRANCIS BOUVAIN, PAPETIER ET IMPRIMEUR, 82 rue Bourbon, entre Bienville et Conti.

MALADIES. Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE. TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, [illegible]. A. GAUDOZ, 186, pharmacien, [illegible].

Nouveaux Médicaments. Injection et Liqueur [illegible]. Eau et Sirop Dépuratif. Liqueur anti-rhumatismale. Sirop Pectoral. A vendre par E. BATTIER, pharmacien, Coin Dauphine et St Pierre.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. HOTEL DE VILLE, 23 décembre 1864. La moyenne du prix de la farine de boulangerie, donnée aujourd'hui par les marchands de farine de cette ville, est de $11,50 le baril. Conformément à la dite évaluation, le poids du pain, pour la semaine prochaine, à partir de dimanche 25 décembre, sera comme suit : Trente-huit onces de pain pour 20 cents. Dix-neuf " " 10 " Dix " " 5 " Les boulangers sont requis de n'employer que la meilleure farine du susdit prix par baril, et l'emploi de farine avariée ou de qualité inférieure pour le pain offert en vente dans cette ville est prohibé. Les consommateurs de pain sont requis de donner avis, à la station de police la plus rapprochée, de toute violation de la susdite ordonnance soit dans le poids soit dans la qualité de la farine. Par ordre. STEPHEN HOYT, Faisant fonctions de Maire. D. GIBBENS, secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain. Arrangement d'hiver. Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents. A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir. (Convois à vapeur) A partir de LUNDI, 3 octobre 1864, les convois partiront comme suit : — Départ des chars — DE LA VILLE. DU LAC. [illegible]. Les passagers qui voudront s'arrêter à la Station de Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. O. PANDELY, Surintendant.

Vaccination. MME Vve FERARI, sage femme, informe ses clients et le public qu'elle vaccinera les MERCREDI et JEUDI de chaque semaine, à partir de ce jour, 31 courant, de midi à 4 heures, rue des Remparts, No 145, entre St. Pierre et Toulouse. Mme Ferari rappelle aux dames qu'elle continue à s'occuper du traitement des maladies. Consultation chez elle ou à domicile.

A louer ou à vendre. UNE GRANDE MAISON située dans la rue Tonti, près le chemin de fer de la ville, Deuxième District. — On la louera ou la vendra, meublée ou sans meubles. — Pour plus de détails, s'adresser à W. H. McLEAN, 88, rue de la Commune.

VANILLE. CINQUANTE livres de vanille supérieure venant d'arriver, à vendre par lots chez A. J. BLINEAU, Au coin des rues Canal et Bourbon.

VENTES A L'ENCAN.

COTON — COTON. 100 balles coton à l'encan. PAR MONTGOMERY & BROS, R. T. MONTGOMERY, encanteur. Il sera vendu mardi 27 décembre à deux heures, au magasin d'encan, rue du Camp, No [illegible] — 100 balles de coton. Des échantillons seront exposés à la vente. Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Le tug à vapeur et à hélice *Brooklyn* — Vente à l'encan, pour clore une société. PAR MONTGOMERY & BROS. R. T. MONTGOMERY, encanteur. Il sera vendu, JEUDI, 29 décembre, à 1 heure de l'après-midi, au magasin d'encan, rue du Camp, No [illegible] — Le BROOKLYN, [illegible]. Conditions — comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

BEAUX MEUBLES EN ACAJOU, glaces françaises, tapis Bruxelles, &c. — Aussi — Tableaux à l'huile de maître. PAR RENÉ GUTIERREZ, Encanteur, Salle d'encan, 21, rue de Chartres. MARDI prochain 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan au No 21 rue des Remparts, entre St Philippe et Dumaine — Le mobilier de la susdite maison se composant de meubles en acajou de chambres à coucher, de salon et salle à manger. Aussi — deux glaces, [illegible] tapis Bruxelles, nattes, &c, &c. Aussi quatre tableaux à l'huile de maître.

Cordonniers, Attention. PAR J. P. BOISSEAU, encanteur. [illegible]. Conditions — comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Vacherie — Vente continuée. PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse. [illegible]. 18 vaches [illegible], 7 Taures, 1 Taureau, 3 Chevaux, 1 Charrette à lait, 1 Char à bancs à 4 roues, 2 Charrettes [illegible]. [illegible].

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nlle-Orléans. No 103, RUE DU CANAL. Nlle Orléans, le 14 Décembre 1864. UNE assemblée générale de la Direction [illegible] VINGT POUR CENT sera faite [illegible]. A. LEBRETON, Secrétaire.

AVIS. Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas. Nlle Orléans, 16 décembre 1864. CONFORMEMENT à la [illegible] LUNDI, 2 janvier 1865 [illegible]. W. H. McLEAN, secrétaire par int.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas. Nlle Orléans, 16 décembre 1864. [illegible] MERCREDI, [illegible]. W. H. McLEAN, secrétaire par int.

Changement de Local. LA Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane a transporté son bureau de la rue du Camp au coin nord des rues Camp et de la Commune. Nlle Orléans, 17 décembre 1864.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation. Nlle Orléans, ce 16 décembre 1864. L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la charte, lundi, 16 janvier 1865, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, au bureau, No [illegible] Carondelet. LOUIS GAGNET, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Nlle Orléans, 16 décembre 1864. AVIS est donné que [illegible]. J. W. HINCKS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain. L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie [illegible]. RICHARD J. EVANS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton. Nlle Orléans, 1er décembre 1864. L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie [illegible]. RICHARD J. EVANS.

Bureau de la Compagnie du Gaz. Nlle Orléans, 17 décembre 1864. LES porteurs ayant fait un dépôt [illegible]. W. S. BROWN, Trésorier.

Banque d'Amérique. Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1864. HIER, à une élection de Directeurs de cette Institution, ont été élus pour l'année: C. Cavaroc, D. Fatjo, W. B. Schmidt, Ant Giraud, C. Carpentier, J. J. Fernandez, J. Leeds, J. A. Blanchard, J. A. Brun, L. Thibault, M. Lugg, F. W. Tilton, M. Johnson. [illegible]. AM. FORTIER, caissier.

Compagnie du Gaz de la Nlle Orléans. Rue de la Commune, No 159. AVIS est donné qu'une élection pour [illegible]. W. S. BROWN, Trésorier.

Changement de domicile. CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, a transféré son domicile au No 19...... RUE DU CANAL......19, entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais.

CHARLES LABORDE. AVANTAGEUSEMENT connu à la Nouvelle-Orléans, annonce à ses amis et connaissances, ainsi qu'à messieurs les habitants, qu'il reprendra au premier janvier prochain, la direction de l'écurie qu'il tenait autrefois, son ancien local, encoignure St-Louis et Bourbon. Prix des plus modérés.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS. Nlle Orléans, 1er décembre 1864. CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires. Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1864, savoir...... $159,149 [illegible]

Primes sur les incendies......	$110,180 84	
Primes sur la marine......	38,984 04	
Primes sur les rivières......	12,085 44	$159,118 32
Primes en moins, non expirées	$20,714 10	
Primes remboursées......	1,296 38	$22,016 [illegible]
Montant net des primes......		$137,131
Pertes payées savoir: Risques d'incendies	$53,514 81	
Risques des mers......	30,[illegible] 73	
Risques des rivières	6,[illegible] 13	
	$90,121 67	
Réassurances......	5,755 89	
Dix pour cent remboursé......	3,108 [illegible]	
Taxes et souscriptions	19,479 18	
Frais, profits et pertes, intérêts sur souscriptions, escompte et intérêt......	[illegible]26,030 98	127 5.7 67
Montant net que la Compagnie réserve pour payer les pertes non réglées......		$9,604 27

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets pour primes......	$47,386 13
Dû pour primes et au voie de perception	61,7[illegible] 56
Placé en actions de banque et en bons......	145,158 50
Placé en actions de chemins de fer......	22,411 50
Prêts garantis par des actions de banques, etc......	12,927 70
Prêts sur hypothèques......	15,0[illegible]
Surplus de différentes compagnies d'assurance	11,0[illegible]
En caisse......	17,544 17
Total de l'actif......	$3[illegible],220 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE. Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la dite Compagnie. O. GAILLARD, président, H. CASTAREDE, secrétaire. Les Directeurs ont résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats non payés de profit à partir du 1er février 1865. H. CASTAREDE, secrétaire. O. GAILLARD, président. DIRECTEURS. J. Lobet, Jas A. White, H. D'Meza, Ar. Miltenberger, J. Lanoire, Jno Gauche, Dugué Bouligny, J. A. Stouse, A. Bidault, A. Verlois Gruy, A. Marquez, T. Avondale, O. Gaillard.

VENTES A L'ENCAN.

Succession de M. C. Paillet — No. 20,535. Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans. PAR J. B. CROZAT, encanteur, Bureau, Enc. Conti et Passage de la Bourse. EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 novembre 1864, je vendrai à l'encan public, JEUDI, 29 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Conti et Douane, pour le compte de ladite succession, la propriété ci après décrite, savoir: Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'île et borné par les rues Toulouse, Dauphine, Bourgogne et St. Pierre, [illegible]. Conditions — Comptant au moment de l'adjudication, payable en billets du Trésor des Etats Unis. Acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Succession de François Duvernay — No 20,728. PAR J. B. CROZAT, encanteur. Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse. EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]. Conditions — comptant, payable en billets ayant cours. Acte de vente pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Vente pour cause de départ. PAR J. B. CROZAT. MERCREDI, [illegible] MAGASIN DE GROCERIE, VERRERIE et MERCERIE. [illegible].

PROPRIETE DE GRANDE VALEUR. Succession de Giovanni Fasolo — No 20,623. PAR J. B. CROZAT, encanteur, Encoignure Passage de la Bourse et Conti. EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] SIX CERTAINS LOTS DE TERRE, [illegible]. Conditions — Comptant au moment de l'adjudication payable en billets du Trésor des Etats Unis. Acte de vente pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Une belle terre bien boisée, excellente position pour un moulin à scie. Succession de François Tasphoue Routé. PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur, Bureau No [illegible], rue Carondelet. Il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands [illegible] MERCREDI [illegible] UNE CERTAINE PORTION DE TERRE [illegible].

Succession de Henri Trouchet et d'Armantine Bartel, veuve, etc. — No 20,709. Beaux meubles en acajou, tapis, rideaux, verrerie, ustensiles de cuisine, &c. PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur. MERCREDI, [illegible]. Conditions — comptant, en billets du Trésor.

Terrain amélioré et de prix dans le Premier District. Succession de veuve Laurent Rouché. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans — No 20,531. PAR E. M. JACOBS, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse, No 30. EN vertu d'un ordre de vente de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]. Conditions — comptant, en billets du Trésor. L'acte de vente pardevant M. F. Coudrain, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Marchandises sèches en gros.

C. JAUBERT & Co., 30....RUE DE CHARTRES....30. ONT dans le moment un grand stock de MARCHANDISES, étrangères et américaines, convenables pour le marché de la ville et de la campagne ainsi que pour le Mexique et qu'ils vendent à très bas prix, pour être diverses consignations. P. S. — Les marchands trouveront avantage à visiter le stock avant d'acheter ailleurs. C. JAUBERT & CO, 30, rue de Chartres.

CHANGEMENT DE DOMICILE. LE Dr DUPAQUIER a transféré son domicile du No 136 rue Hôpital, Au No 166, De la même rue près la rue des Remparts.

AVIS. LE Dr RODRIGUEZ, de la Faculté de la Havane arrivé dernièrement de Londres, de Paris et quelques-unes des autres principales villes de l'Europe, offre respectueusement ses services au public de cette ville, particulièrement pour le traitement de la gravelle des catarrhes de la vessie, de l'inflammation chronique des reins, de la goutte, des rhumatismes chroniques, il garantit une guérison prompte et radicale au moyen de ses remèdes végétaux. Le Dr. Rodriguez offre également son spécifique pour la dissolution du calcul de la vessie. Il peut produire des certificats du succès de son traitement dans les susdites affections. Cabinet de consultation — Rue Conti, No 79, entre les rues Royale et Bourbon. Heures de consultation, de midi à 3 heures de l'après-midi.

AVIS. ETANT obligé de m'absenter pour quelque temps j'ai l'honneur d'informer ma clientèle que j'ai chargé M. le Docteur A. Capdevielle, 196 rue Chartres, de me remplacer. M. ESCOUBAS, Dr. Nlle-Orléans, 21déc 1864.

LE Dr. JULES A. MATHIEU, HOMŒOPATHISTE, REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'il a, de plus, établi son DOMICILE ainsi que son CABINET DE CONSULTATION au No 319 rue des Remparts près l'Esplanade. Heures de consultation de 8 à 9 A. M. et de 2 à 3 P. M.

Avis de médecin. W. H. BODENHAMER, M. D. de New York, ci-devant de Paris, France, s'étant fixé à la Nouvelle Orléans, offre ses services comme médecin et chirurgien. Il s'appliquera particulièrement au traitement des maladies qui ont été pendant si longtemps, la spécialité de son père — les HEMORROÏDES, les FISTULES, les FISSURES, la CHUTE DES INTESTINS, le RETRECISSEMENT DES INTESTINS, l'ULCERATION DES INTESTINS ainsi que des différentes affections chroniques de la MATRICE et des REINS. Son cabinet est au No 8 de la rue St Charles, à une porte de la rue du Canal. Il fait des visites dans toutes les parties de la ville. Son cabinet est ouvert de 9 heures du matin à 3 heures et demie de l'après midi.

VENTES JUDICIAIRES.

A. Marchand [illegible]. DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]. Conditions — Comptant au moment de l'adjudication, en billets du trésor des Etats Unis. ALFRED SHAW, shérif de la paroisse d'Orléans.

Banks Baptiste vs Robert Barry Geary. TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]. ALFRED SHAW, shérif.

R. M. Dennis vs John A. Hagerty. TROISIEME Cour de District [illegible].

Succession de [illegible]. DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]. ALFRED SHAW, Shérif.

[illegible] DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]. ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Mathias Schmerr vs Christo, he Doerner. SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 11,142 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] MARDI, 3 de janvier 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Conti et Douane, [illegible]. Un certain jugement rendu par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 29 de janvier 1864, [illegible] contre sieur et dame A. Tamboury, [illegible] Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions — comptant au moment de l'adjudication. ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES:

Succession de Augustine Lion — No 20,654. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. A. MOREL, Député Greffier.

[illegible] New York, par [illegible], du Havre, et en débarquement des steamers [illegible]. Liqueur [illegible] de quinium, de Labarraque. Capsules au copahu ferrugineux, du Dr Clerke. [illegible] de Londres. Sirop de Raifort iodé, de Drunn. Capsules de Raquin, au copahu pur, au copahu et matico et au copahu et fer. Capsules Mathey Caylus, à cubèbe du Dr Cullerier. Granules de Digitaline, d'Atropine, de Strychnine, &c, &c. Régénérateur Universel de Françoise Labausse. Vomitif et Purgatif de Leroy. Sirop de Dentition du Dr Delabarre. Racahout des Arabes, [illegible]. Pilules antiscrbuiques, de Cottereau, [illegible], &c. Et un assortiment complet de toutes les spécialités françaises. Parfumerie de E. Pinaud, E. Coudray, Lubin et Violet. Un choix de SANGSUES SUÉDOISES, 1re qualité. Biberons de toutes modèles, Pipes à sucre, de toutes formes. Seringues et jonc Seringues françaises. Elixirs, Pâtes et Opiats, [illegible]. A vendre à la Pharmacie [illegible] Encoignure Dauphine et Douane.